

Division des Ressources Humaines

Béatrice BOUCAUD
Cheffe de division

Angers, le 26 février 2024

Bureau de la Gestion individuelle et collective

Myriam COUSIN
Cheffe de bureau

L'Inspecteur d'académie
Directeur académique des services de
L'Education nationale de Maine-et-Loire

Dossier suivi par :
Fabienne TRICOIRE
Stéphany PRAUD
Aurore MOREAU
Courriel : drh-gestionco49@ac-nantes.fr

à

Mesdames et Messieurs les enseignants
du 1er degré public,
s/c de Mesdames et Messieurs
les Inspecteur(rice)s de l'Education nationale

Cité administrative
15 bis rue Dupetit Thouars
49047 Angers CEDEX

Annexe 2 : EXEAT/INEAT

***Le dossier complet est à renvoyer à la DSDEN 49 au plus tard le 5 avril 2024 à
l'adresse suivante :***

drh-gestionco49@ac-nantes.fr

Il comprendra les pièces suivantes :

- ❖ une demande (qui peut être manuscrite) d'exeat en vue d'un ineat mentionnant le motif de la demande, adressée à Monsieur le directeur académique des services de l'Education nationale de Maine-et-Loire ;
- ❖ une demande (qui peut être manuscrite) d'ineat mentionnant le motif de la demande, adressée à Madame ou Monsieur le directeur académique du(des) département(s) sollicité(s) ;
- ❖ le formulaire de demande renseigné (annexe 1) ;
- ❖ en cas de participation au mouvement interdépartemental informatisé : le récapitulatif du barème ;
- ❖ un exemplaire de pièces justificatives correspondant à la situation de l'agent (voir ci-dessous) :

➤ **demandes établies au titre du rapprochement de conjoints :**

- photocopie du livret de famille et/ou extrait d'acte de naissance des enfants à charge de moins de 18 ans au 31.08.2024 ;
- justificatif administratif établissant l'engagement dans les liens d'un PACS établi au plus tard au 01.09.2023 et l'extrait d'acte de naissance de moins de trois mois portant l'identité du partenaire et le lieu d'enregistrement du PACS ;

- attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint (contrat de travail accompagné des bulletins de salaires) ou, en cas de chômage, attestation d'inscription à France Travail accompagnée d'une attestation de la dernière activité professionnelle.

- **demandes établies au titre de l'autorité parentale conjointe :**

- photocopie du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance des enfants à charge de moins de 18 ans au 31.08.2024 ;
- décisions de justice concernant la résidence de l'enfant ;
- décisions de justice et/ou justificatifs définissant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement ;
- justificatif concernant le département sollicité (attestation liée à l'activité professionnelle de l'autre parent, certificat de scolarité de l'enfant et toute pièce pouvant justifier de l'adresse de l'autre parent détenteur de l'autorité parentale conjointe).

- **demandes établies au titre du handicap** (*le candidat déposera un dossier auprès du médecin de prévention sauf s'il a bénéficié de l'octroi de la bonification lors du mouvement interdépartemental informatisé*)

- pièce attestant que l'agent entre dans le champ du bénéfice de l'obligation d'emploi (BOE) (exemples : RQTH ou copie de la carte d'invalidité de l'intéressé(e) ou de son conjoint) ;
- formulaire de demande de bonification handicap (à demander à drh-gestionco49@ac-nantes.fr) avec les justificatifs attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie de la personne en situation de handicap ;
- si la demande concerne l'enfant de l'agent : reconnaissance de handicap ou pièces concernant son suivi médical en cas de maladie grave notamment en milieu hospitalier ;

- **demandes établies au titre du centre des intérêts matériels et moraux (CIMM) dans un des départements ou collectivités d'outre-mer :**

- se référer à l'annexe 3.